

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 115 (1970)
Heft: 10

Artikel: [s.n.]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343607>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

leur égard? (Réactions spontanées de désapprobation chez plusieurs; il faut mettre fin à une discussion qui devient houleuse et n'a pas sa place ici.)

Quelle attitude faudra-t-il avoir à l'égard de celui qui a peur au moment où le danger est imminent?

Quelle sera la réaction de nos chefs à l'égard d'une sentinelle qui souffre de la peur, s'il apparaît évident qu'elle ne peut maîtriser ce réflexe?

De quelle manière assurera-t-on la relève des officiers qui « ne tiendront pas le coup » au combat? S'y prendra-t-on assez tôt? Chez les hommes cela a moins d'importance.

En quoi consiste exactement l'aggravation des sanctions, en cas de service actif, et dans quels cas d'indiscipline?

Si l'on déserte, après quel délai peut-on regagner la Suisse sans risquer d'être inquiété? (La question soulève un énorme éclat de rire, mais il n'est pas absolument certain que tel ait été son but. Peut-être s'agit-il d'un réflexe de peur.)

Serons-nous également ravitaillés en drogues, comme dans toutes les armées modernes? (Simple curiosité, ou de nouveau réflexe de peur?)

5. *Questions soulevées par le groupe « plan de l'anxiété »*

Les sentiments éprouvés sont très variables d'un individu à l'autre. Personne, d'ailleurs, n'écoute beaucoup ce que disent les autres. Chacun traite son cas en spécifiant que telle ou telle forme d'anxiété pourrait être ressentie par... ses camarades.

Anxiété à l'égard de la mort, ou d'une blessure grave.

Anxiété au sujet de l'insuffisance de personnel sanitaire dans la zone des combats.

Anxiété au sujet des possibilités de survie des membres de sa famille, ou de ses camarades.

Anxiété de tuer les autres, fussent-ils des ennemis.

Anxiété née de l'isolement de l'homme au combat.

Anxiété à l'égard de la « race » (sic) plus ou moins féroce des ennemis, de leur mentalité différente de la nôtre, de leur cruauté.

Anxiété au sujet de l'armement supérieur de l'ennemi, notamment de ses disponibilités en armes de type ABC.

Anxiété provoquée par la présence d'un ennemi dissimulé parmi nous, dès le temps de paix, et qui noyauterait et saboterait notre résistance.

Anxiété provenant de la conscience d'une préparation insuffisante au combat.

Anxiété au sujet de l'insuffisance qualitative et quantitative de notre armement, comme aussi de notre ravitaillement en munitions et en subsistances. (A noter que cette préoccupation est commune à plusieurs groupes.)

Anxiété à l'égard de l'aptitude des chefs directs à mener le combat, sous-officiers, chefs de section, commandant d'unité.

Anxiété à l'égard du commandement supérieur de l'Armée, de la personnalité du Général.

Anxiété au sujet de la capacité de résistance des autres unités, qui assurent notre protection sur notre droite et sur notre gauche.

Anxiété née de l'insuffisance ou même de la carence d'informations sûres.

Anxiété au sujet de la durée du conflit, de l'avenir, de l'évolution des événements en général.

6. Questions soulevées par le groupe « plan des remèdes »

On peut douter de l'opportunité d'avoir confié à un groupe spécial l'étude des remèdes à proposer pour résoudre les problèmes soulevés par d'autres groupes dont l'état complet ne fut communiqué que dans la dernière partie de l'exercice. On peut douter plus encore de l'aptitude de jeunes soldats à fournir des solutions constructives dans un domaine d'une complexité extrême que personne ne domine seul ni complètement. Aussi, le but recherché était-il simplement de connaître l'opinion de la troupe, de savoir dans quelle mesure les difficultés d'une telle tâche lui échappent et d'examiner ce que l'opinion commune considère comme solutions possibles. C'est également une manière de découvrir les insuffisances de l'information.

Il faudra répartir les troupes dans leurs propres zones de recrutement, afin de faciliter le contact entre les hommes et leur famille. L'avantage de la solution est encore d'utiliser chez chacun la parfaite connaissance du terrain. (Nul ne paraît s'encombrer beaucoup de considérations tactiques...)

Il importera de confier à chaque soldat mobilisé un travail conforme à ses aptitudes et à ses goûts. (En général, on ne se fait aucune idée des

tâches qui seraient celles d'une unité en état de mobilisation. Le service actif apparaît simplement comme un CR prolongé.)

Les congés devraient être accordés sur la base d'un système de rotation; il faudrait néanmoins assurer la priorité aux agriculteurs ainsi qu'aux cadres et aux ouvriers nécessaires à la poursuite de l'activité productrice des entreprises. (La nécessité d'accorder plus de congés à ceux sur qui repose la responsabilité de la marche d'une cellule de production est spontanément soulignée par chacun.)

Il importera de développer au maximum l'information objective à la troupe, sous toutes ses formes possibles, au sujet de l'évolution de la situation politico-militaire. (Cette préoccupation est relevée en chaque groupe.)

Il faudra choisir les officiers non seulement en fonction de leurs connaissances militaires, mais également sur la base de leurs aptitudes psychologiques.

Le personnel enseignant devra être immédiatement licencié, afin d'assurer la poursuite de l'enseignement à tous les degrés, mais surtout au degré professionnel.

Femmes et jeunes filles célibataires devront être placées d'autorité dans les ménages avec enfants, là où le père est mobilisé, afin que la femme puisse travailler et assurer au ménage un revenu suffisant.

Toute personne trop âgée ou trop jeune pour servir dans l'Armée devra être « réquisitionnée » et affectée à des tâches conformes aux besoins de l'économie.

Les épargnes des mobilisés devront être bloquées en banque, afin d'éviter que l'épouse ne puisse trop abondamment dans les économies. (On peut se livrer à une appréciation de situation selon des normes différentes, et des épouses aussi...; voir préoccupation inverse sous chiffre 2.)

Un moratorium général devra entrer immédiatement en vigueur portant sur les dettes, les intérêts hypothécaires, les primes d'assurances, etc.

La gratuité des frais médicaux, pharmaceutiques, hospitaliers devrait être la règle générale pour tous les membres de la famille d'un mobilisé.

* * *

Chacun peut tirer de cette enquête les conclusions qu'il voudra. Il en est une cependant qui s'impose: les lacunes de l'information sur les conditions qui seraient celles du Pays en état de mobilisation sont évidentes.

Major François SCHALLER